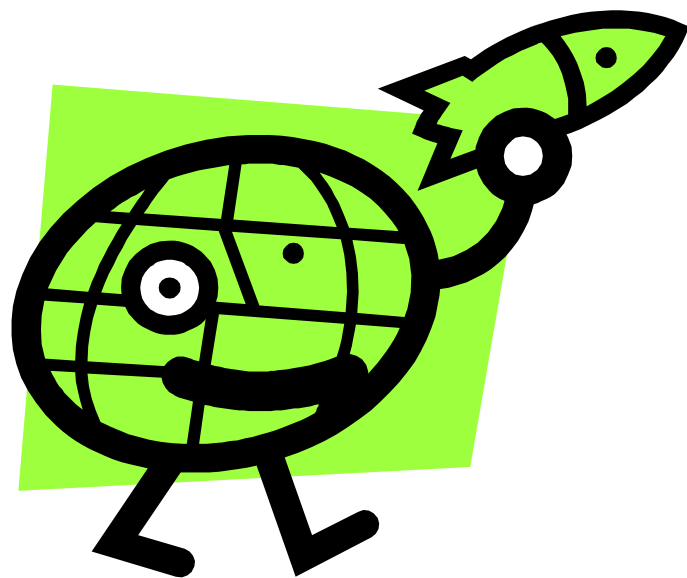


Assurer la viabilité financière et la soutenabilité de la PSP dans le secteur de l'eau Tunisien

Ian Hawkesworth,
Chef, PPP et Budgétisation des Investissements,
Division du Budget et des Dépenses Publiques
Direction de la Gouvernance Publique et du
Développement Territorial, OCDE

Ordre du jour

1. La situation en Tunisie
2. Recommandations
3. Commentaires et discussion



1. LA SITUATION EN TUNISIE

Il faut agir maintenant

- **La crise économique internationale et la transition ont affecté les finances en Tunisie.** Déficit budgétaire supérieur à 7%, et dette externe à 45% du PIB (2013).
- **L'État s'est engagé à pousser vers plus dépenses sociales et d'investissements en 2014.** Les dépenses en développement devraient atteindre 5.6 milliards de Dinars.
- Le FMI a souligné un besoin de **réformer les entreprises publiques et de renforcer la gestion des finances publiques (PFM)** pour améliorer la qualité des services publics et la crédibilité des politiques fiscales.
- **La détérioration du stock de capital** et une plus grande **exigence de qualité par le public** exacerbent l'urgence de la situation.

... une **combinaison de mesures** est requise ...

La viabilité financière est un défi

- **Le secteur de l'eau subit des pressions financières depuis quelques années** – manque de paiement, subventions croissantes et endettement.
- **Les prêts concessionnels sont une source importante de fonds mais ne résolvent pas le défi actuel.**
- **Déficit financier croissant pour les opérateurs de l'eau.** Les coûts augmentent alors que le recouvrement des factures est insuffisant.
 - Les mesures d'amélioration récentes sont encourageantes
- Les tarifs ont augmenté, mais **sont loin de permettre un recouvrement de coûts.**
- La détérioration du stock de capital existant **nuît progressivement à l'efficience des opérations.**

.... Il y a un **pilier** sur lequel s'appuyer

Les rôles institutionnels de base sont bien en place en Tunisie

- Les **plans quinquennaux de développement** mettent en évidence les priorités du pays et les secteurs clefs. La planification de projets est faite en consultation avec les **Ministères de tutelle**.
- **Deux opérateurs compétents sous la tutelle de deux Ministères ‘phares’** qui font partie intégrante du gouvernement.
- **Coopération entre les Ministères de Planification et des Finances** (nouvellement fusionnés) pour ancrer les plans sectoriels dans l’enveloppe budgétaire.
- **Le Secrétariat du Développement et de la Coopération Internationale est responsable** d’identifier les financements potentiels par les bailleurs de fonds.
- Le **Ministère de l’Économie et des Finances** mène la réforme de la gestion des finances publiques avec la mise en œuvre d’un CDMT et d’un budget par objectifs dans l’ensemble du gouvernement. Le renforcement des capacités pour les PPP au sein du Ministère est encourageante.

... mais il faut faire davantage pour assurer la **viabilité budgétaire**

et développer un **cadre législatif et administratif propice...**

La mise en place d'un cadre légal pour les PPP est amorcé, mais pas finalisé

- La Loi des Concessions (2008) et ses décrets d'application (2010, 2013) fournissent un cadre pour la PSP, mais qui n'est pas entièrement adapté pour les projets d'eau et d'assainissement.
- **Un Projet de Loi PPP** a été présenté à l'ANC en 2013, mais est en attente de possible modifications et d'approbation.
- **Une nouvelle unité de suivi des concessions** a récemment été créée au sein de la Primature comme **précurseur** de l'Unité PPP. Elle contribuera au renforcement des capacités institutionnelles.
- La **capacité PPP au sein du Ministère des Finances** sera importante pour assurer l'abordabilité et le lien avec le processus budgétaire.
- Le rôle intermédiaire de la **commission consultative des PPP** pourrait assurer la cohérence entre les différents acteurs

La mise en place d'un cadre légal pour les PPP est amorcé, mais pas finalisé

- **Une définition large des PPP** (ouverture des secteurs sociaux à la PSP), quoiqu'il y ait des limites sur les conditions de base des contrats PPP dans le projet de loi.
 - **Introduction de redevances de disponibilité** pour les services du secteur privé.
 - **Introduction du dialogue compétitif** conformément aux bonnes pratiques internationales
 - **L'alignement avec d'autres lois** sera un élément important. La loi PPP permet des aménagements dans les lois sectorielles.
- volonté **politique et administrative** nécessaire pour les prochaines étapes spécifiques

2. RECOMMANDATIONS – DES PROGRÈS ONT ÉTÉ RÉALISÉS, MAIS DE PROCHAINES ÉTAPES SONT NÉCESSAIRES

Recommandations

Viabilité financière

Publier une nouvelle stratégie financière pour le secteur de l'eau



Améliorer l'efficacité opérationnelle des opérateurs.



Augmenter le recouvrement de coûts.



Capacité institutionnelle & optimisation de la dépense publique

Les rôles institutionnels de base pour les PPP/PSP doivent être mis en place, la capacité pour les contrats et les mécanismes d'optimisation de la dépense publique devraient être renforcés.



Un pipeline de projets peut être solidifié par un appui au plus haut niveau.



La méthodologie pour la préparation de projets, les analyses coûts/bénéfices, et d'autres outils d'optimisation de la dépense publique devraient être développés.



Transparence et gestion budgétaire

Assurer un lien solide entre le processus budgétaire et le processus de passation des PPP pour assurer l'abordabilité.



Moderniser le processus budgétaire en créant un cadre de dépenses à moyen terme et en le liant à des indicateurs de budget basés sur les objectifs.



Adopter une procédure pour générer un rapport des passifs éventuels.



La viabilité financière dans le secteur de l'eau

- ***Publier une stratégie financière pour le secteur de l'eau***, qui inclurait les conséquences d'une absence de changement:
 - Le plan devrait discuter des sources de revenus, des dépenses prévues, ainsi que des scénarios alternatifs pour couvrir les coûts.
 - **Lien vers le budget:** le plan devrait indiquer de manière transparente les coûts totaux et réels, ainsi que les passifs engendrés par le secteur.
 - Ceci servirait à stimuler les débats sur les politiques à adopter et sur la faisabilité de ces choix.
- ***Plus d'autonomie financière pour les opérateurs de l'eau:***
 - Moins de contrôles externes contribueraient à plus d'efficacité. Les entreprises publiques sont aujourd'hui sujettes à des pressions politiques et soumises à plusieurs niveaux de contrôles administratifs.
 - La stabilisation tarifaire. La régulation des tarifs devraient être ancrée dans une perspective technique.
 - Limiter les coûts et améliorer l'efficacité sont également essentiels (ex. meilleur recouvrement des factures).

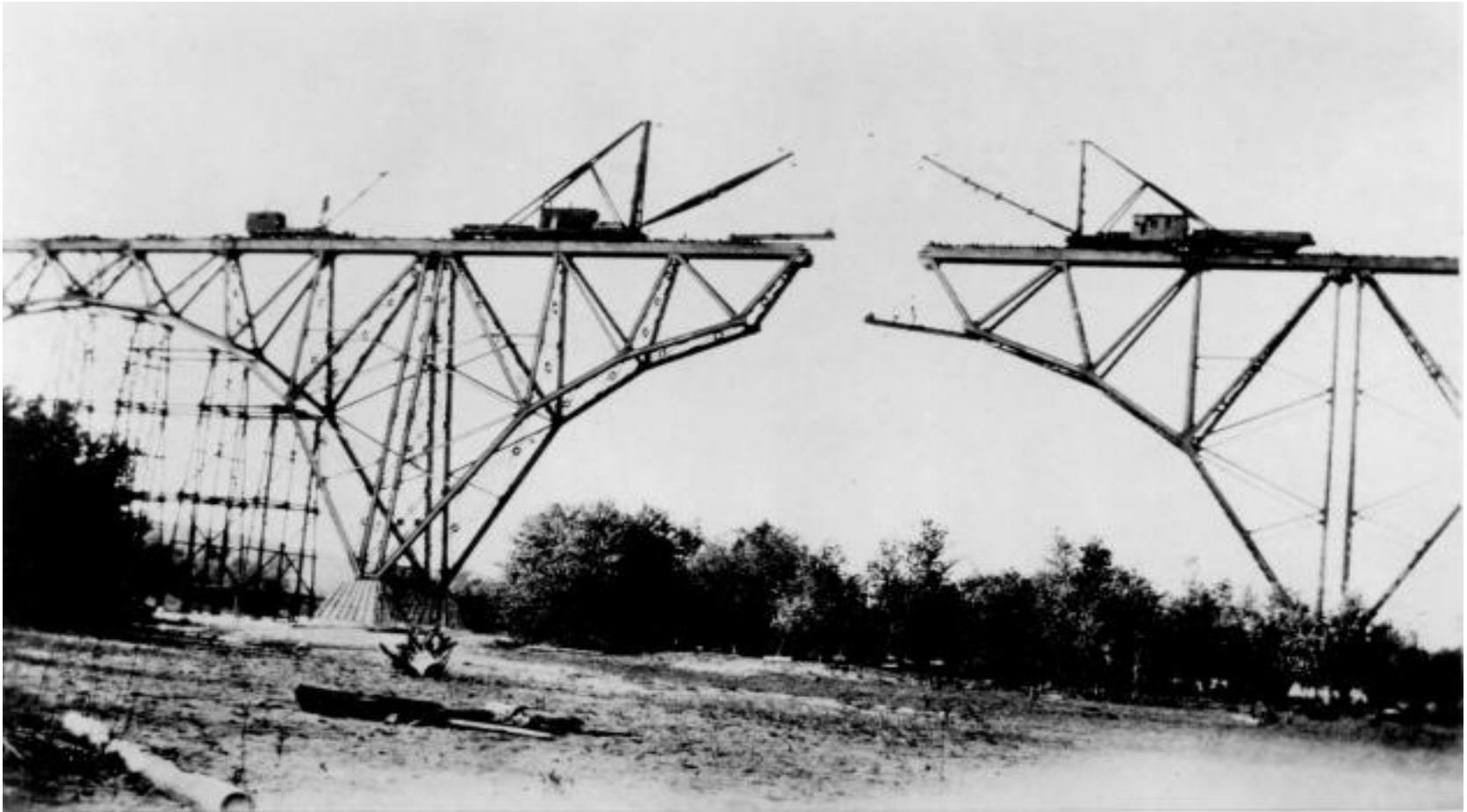
Capacité institutionnelle & optimisation de la dépense publique

- ***Renforcement des capacités institutionnelles.*** La nouvelle Unité des Concessions peut servir de plateforme pour la future Unité PPP. Un lien avec la capacité PPP au sein du Ministère des Finances sera important pour déterminer l'abordabilité des projets.
- ***Une bonne planification de projets qui mène à un pipeline attrayant de projets d'eau*** nécessite un engagement politique au plus haut niveau. Un Comité politique avec un pouvoir décisionnel fort devrait être chargé de la validation des projets majeurs.
- ***Le gouvernement doit développer une méthodologie de base pour déterminer l'abordabilité et l'optimisation de la dépense publique.*** Il n'y a pas besoin de recommencer de zéro.

La transparence et la gestion budgétaire

- ***Développer un outil d'évaluation des coûts réels des projets d'eau*** pour estimer la future abordabilité des projets, mais aussi pour assurer un choix bien informé entre les PPP et la passation de marché traditionnel comme mode de passation.
 - L'optimisation de la dépense publique devrait être le critère de décision.
- ***Un cadre de dépenses à moyen terme devrait être appliqué*** à toutes les autorités dépençières, comme les opérateurs de l'eau, et relié au budget basé sur les objectifs de performance.
- ***Une procédure pour générer un rapport des passifs éventuels.*** La publication annuelle d'un tel document dans le cadre de la documentation budgétaire créera de la transparence par rapport à la pression fiscale que le secteur de l'eau place sur les recettes générales.

Les dernières parties (les plus proches) sont les plus importantes



3. COMMENTAIRES ET DISCUSSION

Questions pour la discussion

- Est ce que cette présentation **reflète généralement votre perception** sur les défis et les solutions potentielles pour la viabilité financière et la gouvernance des PPP?
- A-t-on **omis des éléments** dans cette analyse?

